



Nom commercial: Valerianae tinct

Numéro de la matière: 721010

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Valerianae tinct

N° d'article 72101002

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)
Flam. Liq. 2 H225

Classification selon les Directives CE

Classification R11

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P370+P378.1 En cas d'incendie: utiliser eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse stable aux alcools ou produits extincteurs en poudre pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.



Nom commercial: Valerianae tinct

Numéro de la matière: 721010

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Symboles de danger



Facilement inflammable

Phrase(s) de risque

10 Inflammable.

Phrase(s) S

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Extraits des plantes médicinales

Composants dangereux

Ethanol

No. CAS	64-17-5				
No. EINECS	200-578-6				
Concentration		50	-	70	%
Classification	F, R11				

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalées, Engourdissement, Vertiges, Perte de connaissance, Nausées



Nom commercial: Valerianae tinct

Numéro de la matière: 721010

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 10.08.11

Date d'impression: 22.06.12

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux; Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure)

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Le produit est hygroscopique. Stocker uniquement à l'air libre ou dans un local avec protection antidéflagrante.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



Nom commercial: Valerianae tinct

Numéro de la matière: 721010

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

Valeurs limites d'exposition**Ethanol**

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	960	mg/m ³	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m ³	1000	ppm(V)
Limitation maximale: 4x15; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2005;				

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs

Protection des mains

Gants étanches

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide
Couleur	brun
Point d'éclair	
Valeur	21 à 55 °C
Densité	
Valeur	0.895
Température	20 °C

Hydrosolubilité

Remarque miscible

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter****Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts. Réagit au contact des acides forts. Réagit au contact des métaux alcalino-terreux. Réagit au contact des métaux alcalins.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**



Nom commercial: Valerianae tinct

Numéro de la matière: 721010

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 10.08.11

Date d'impression: 22.06.12

Toxicité aiguë par voie orale

Substance de référence	Ethanol				
Espèces	souris				
DL 50		3450	à	9500	mg/kg
Substance de référence	Ethanol				
Espèces	rat				
DL 50		6200	à	15000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Substance de référence	Ethanol				
Espèces	lapin				
DL 50		20000			mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Substance de référence	Ethanol				
Espèces	souris				
CL 50		21000			ml/m ³
Durée d'exposition		4	h		
Substance de référence	Ethanol				
Espèces	rat				
CL 50		63000			ml/m ³
Durée d'exposition		4	h		

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Remarque Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

12. Informations écologiques**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Remarque Selon les critères de l'OCDE, le produit est facilement biodégradable (readily biodegradable).

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Le produit est facilement volatil.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**



Nom commercial: Valerianae tinct

Numéro de la matière: 721010

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 10.08.11

Date d'impression: 22.06.12

UN 1293

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TEINTURES MÉDICINALES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

Carte pour désignation du danger 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1170

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1170

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

16. Autres informations**R-phrases listed in chapter 3**

11 Facilement inflammable.

Hazard statements listed in chapter 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.